

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**13^{ème} Session
du Conseil des Droits de l'Homme**

**Déclaration de S.E. M. Omar HILAËLE
Ambassadeur, Représentant Permanent
du Royaume du Maroc**

**Point 3 : Débat interactif avec le Groupe de
travail sur les disparitions forcées ou
involontaires**

Genève, le 08 mars 2010

Monsieur le président,

La délégation du Royaume du Maroc remercie le Président du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires (GTDFI) pour son excellent exposé sur la visite du Groupe au Maroc, en juin 2009.

Ma délégation salue le travail accompli par le groupe dans l'un des domaines, qui se trouvent au cœur de l'action du Conseil des droits de l'homme en faveur de la protection des droits de l'homme dans le monde. Ce travail n'a été possible que grâce à la crédibilité internationale et au sérieux incontestables dont jouit le GTDFI, ainsi qu'aux méthodes de travail solides et rigoureuses, qu'il a adoptées et mis à jour régulièrement en fonction des progrès et des évolutions constatées.

Monsieur le Président

Le Royaume du Maroc a fait de la promotion et la protection des droits de l'homme un choix stratégique irréversible. Les réformes engagées pour la consolidation de l'Etat de droit et l'ancrage de la culture de la démocratie et des droits de l'homme consacrent la détermination du Maroc à placer les droits humains au centre d'un projet sociétal moderne et démocratique.

Cette dynamique d'ouverture démocratique internationalement appréciée et soutenue, repose sur les principes et valeurs universels humanistes modernes ainsi que sur une nouvelle conception de l'autorité respectueuse des droits de l'homme et des libertés publiques. Les chantiers de réformes initiés par Sa Majesté le Roi Mohammed VI ouverts au Maroc sont caractérisés par leur dimension globale et nature inclusive. Ils concernent l'ensemble des régions du Royaume et visent l'élargissement de l'espace des libertés et l'approfondissement de la démocratie locale et de proximité.

La dimension de la réconciliation avec le passé s'inscrit dans le cadre de cette dynamique politique volontariste du Royaume visant à se réappropriier son passé afin de mieux appréhender les défis de la démocratie et du développement présents et futurs.

La mise en place de l'Instance Equité et Réconciliation, qui a passé en revue l'ensemble des violations passées des droits de l'Homme, sur une période exceptionnellement longue (1956-1999), en est la manifestation la plus emblématique.

Monsieur le Président

Convaincu du lien étroit entre ses choix démocratiques internes et son action diplomatique multilatérale, qui n'en est que le prolongement naturel, le Maroc a accordé une importance fondamentale au renforcement de ses relations de coopération avec les instances et mécanismes onusiens en charge des questions des droits de l'homme.

C'est dans ce cadre que s'inscrit son étroite coopération avec le GTDFI. Une relation solide fondée sur la confiance mutuelle, la franchise et l'engagement conjoint en faveur de la même cause et du même objectif éminemment humain, à savoir la clôture définitive du dossier douloureux des disparitions forcées ou involontaires.

Cette coopération est venue accompagner et conforter la dynamique interne de réconciliation de tous les marocains avec leur passé depuis l'indépendance, en 1956 jusqu'à l'aube du 21ème siècle, en 1999.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la visite que le GTDFI a effectuée au Maroc, en juin 2009, à l'invitation des autorités marocaines. Cette visite a été suivie par l'organisation, au Maroc, de la 88ème session de ce Groupe.

Cette visite, la première du genre sur le continent africain et dans l'espace arabo-musulman, a couronné un processus de coopération serein, fructueux et dynamique entre le Maroc et le Groupe. Elle en a constitué l'un des moments forts. Bien plus, elle consacre l'ouverture du Royaume sur l'ensemble des procédures spéciales du Conseil, comme sur toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales, telle que HRW ou Amnesty international. Celles-ci jouissent d'un accès totalement libre au Maroc, dans le cadre de l'exercice de leurs activités dans le domaine des droits de l'homme.

C'est dans ce même esprit d'ouverture que le Maroc a adressé une invitation à l'Experte indépendante des Nations Unies en charge de la question de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Le Maroc avait, également accueilli, par le passé, le rapporteur spécial sur le droit à l'éducation (2006), le rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants (2003), et le rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie impliquant des enfants (2000).

Monsieur le Président,

La visite du GTDFI au Maroc lui a permis d'évaluer l'une des expériences pionnières dans le monde en matière de justice transitionnelle. Elle a également permis de renforcer les relations de confiance entre les autorités marocaines et le Groupe de travail, caractérisée par un esprit de dialogue et de coopération visant, sans relâche, à l'établissement de la vérité, pour les victimes et leurs familles.

Cette collaboration étroite a permis, en effet, de voir près de 212 cas élucidés sur les 268 cas portés à l'attention du GTDFI, soit près de 80% dont 53% par le Gouvernement. Pour les 56 cas restants, les autorités marocaines réitèrent leur ferme volonté de déployer tous les efforts nécessaires, pour qu'ils soient, avec la coopération du GTDFI, totalement et définitivement élucidés.

Lors de cette visite, le Royaume du Maroc a tenu à réunir toutes les conditions objectives permettant le bon déroulement et le succès de la mission du GTDFI.

Le GTDFI a ainsi eu accès, dans la plus grande liberté de mouvement, à l'ensemble du territoire marocain, et a rencontré de nombreux responsables des différents départements concernés, du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, des ONG, ainsi que d'autres composantes de la société civile.

Dans son rapport de mission, le Groupe de Travail a tenu à exprimer « toute sa gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement du Royaume du Maroc pour avoir invité le Groupe de travail à visiter le pays et pour sa coopération positive avant et pendant la mission ».

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc accueille favorablement et se félicite du rapport de mission du GTDFI, élaboré suite à cette visite. Il salue, à cet égard, l'approche constructive du GTDFI, l'impartialité et la haute compétence de ses membres ainsi que le sérieux et la qualité du travail qu'il a effectué dans ce cadre.

Dans ce rapport, le GTDFI rappelle « la volonté politique déclarée » du Gouvernement marocain « de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les disparitions forcées et d'établir une société fondée sur les principes de démocratie, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit ».

S'agissant des mesures prises en vue d'élucider les cas de disparition portés à l'attention du GTDFI, le Groupe exprime, dans son rapport, sa « satisfaction devant le nombre important de cas élucidés par le Gouvernement du Royaume du Maroc » et affirme que « les efforts entrepris par le Gouvernement devraient servir d'exemple à d'autres Etats ».

Par ailleurs, le GTDFI considère que « le processus de l'Instance Equité et Réconciliation au Maroc comme une entreprise remarquable, qui peut servir d'exemple aux autres pays de la région, ou dans d'autres régions du monde, dès lors qu'ils décident d'engager un processus de justice transitionnelle afin de se réconcilier avec le passé ».

Le GTDFI a rappelé dans son rapport que l'IER a recueilli le témoignage des victimes et organisé des auditions publiques, dont certaines ont été médiatisées. Il a signalé la mise en place d'un processus d'archivage. A cet égard, il estime qu'il s'agit là d'« aspects extrêmement positifs », au même titre que l'adoption d'une approche genre dans les travaux de l'IER.

Sur le plan du droit à la réparation, le GTDFI considère que l'existence d'un programme de réparations communautaires « représente la partie la plus originale » du travail de l'IER, et qui a « reçu un accueil unanime ».

Le GTDFI salue également, le discours prononcé par Sa Majesté le Roi, le 20 août 2009, sur la réforme de la justice, et considère qu'il s'agit là d'une étape importante dans le processus de mise en conformité de la justice marocaine avec les standards internationaux. C'est, en effet, l'un des chantiers prioritaires du Gouvernement marocain, auquel s'attellent aujourd'hui, de manière résolue, tous les Départements concernés, au premier rang desquels le Ministère de la Justice.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc prend note des recommandations importantes et constructives formulées par le GTDFI dans son rapport de mission. Elles sont de nature à accompagner la dynamique de réforme profonde que connaît le Maroc dans divers domaines, notamment la révision du code pénal ou encore la mise en œuvre des recommandations de l'IER.

Il convient de souligner, dans ce cadre, que des avancées significatives ont été réalisées par notre pays depuis la visite du Groupe de travail. Le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme a, en effet, récemment publié un rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations de l'IER (14 janvier 2010), dans lequel un bilan consolidé a été dressé. Ce rapport indique notamment qu'au niveau de l'établissement de la vérité, le sort de 57 cas sur les 66 cas restants des victimes que l'IER n'a pas pu élucider, ont été clarifiés.

Enfin, le Royaume du Maroc ne peut que se féliciter des répercussions positives et vertueuses que cette visite a engendrées dans la région. Cette visite, la première du genre dans un pays arabe et africain, a en effet créé un précédent important et insufflé une dynamique régionale de coopération avec le Groupe de travail.

Il s'agit là d'une avancée considérable dans les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir le droit des victimes et de leurs familles à faire la lumière sur la vérité concernant le sort des disparus, et d'une étape importante dans le cadre de la mobilisation, par les Etats de la région, de tous les moyens nécessaires à l'élucidation des cas de disparition en suspens.

La visite du GTDFI au Maroc a ainsi ouvert la voie à une coopération renforcée des autres pays de la région avec le Groupe de travail, afin d'atteindre l'ultime objectif stratégique commun : la clôture définitif du dossier des disparitions, au bénéfice des victimes et de leurs familles.

Je vous remercie Monsieur le Président.